

COMPTE ADMINISTRATIF

De l'exercice 2019

2020 DPE 5 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

PROJET DE DELIBERATION

DOCUMENT BUDGETAIRE

2020 DPE 5 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2019

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2019. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2019, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes :	2.521.007,06 euros
En matière de dépenses :	2.725.056,26 euros
Soit un déficit de :	- 204.049,20 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2018 (3.438.599,31 euros), le résultat pour l'exercice 2019 est excédentaire de 3.234.550,11 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 118.559,69 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2019.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2019.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2019.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1.250 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1.250 euros pour l'exercice 2019. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 116.884,04 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1.250 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2019 est excédentaire de 1.250 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2018 (116.844,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 est excédentaire de 118.094,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 5.826.355,27 euros à la dernière décision budgétaire pour 2019, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 2.725.056,26 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2.723.806,26 euros :

- 1.299.120,94 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 640.040,79 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 784.629,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67) ;
- 15,53 euros pour les charges financières (chapitre 66)

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 416.991,21 euros. Ces dépenses correspondent aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris. Elles couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en héritage les années suivantes ;

- les études et recherches (nature 617), pour un total de 329.992,98 euros ont permis :

- La poursuite de l'étude sur l'adéquation du niveau de service pour les usages de l'eau non potable, avec un niveau d'investissement soutenable, initiée en octobre 2018. L'année 2019 a vu l'achèvement de la phase 1 (71.019,92 euros) et le démarrage des phases 2 et 3 (60.609,16 euros) ainsi que la réalisation d'un diagnostic complet de l'ensemble du parc des bouches de remplissage de tonnes (BRT) à partir d'une application ad hoc développée sous Geopararazzi (1.816,92 euros). Le montant dépensé sur 2019 s'élève ainsi à 133.446,00 euros,
- Un accompagnement ponctuel pour l'élaboration du contrat d'objectifs 2021-2026 du service public de l'eau de Paris (16.769,34 euros),
- Une étude dans le cadre du groupement de commandes des 4 autorités organisatrices (SEDIF, SENEQ, AQUAVESC et Ville de Paris) sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France (25.230,76 euros),
- Des participations de la Ville de Paris à des conventions (79.120,00 euros),
- Différents diagnostics (amiante, termite, etc.) sur des biens du service public de l'eau, préalablement à leur cession (7.257,72 euros),
- Une étude de réutilisation du réservoir historique d'eau de l'Hôpital Saint-Louis (3.584,70 euros),
- Une étude d'assistance technique sur infrastructures du STEA : Raccordement des bateaux et des établissements flottants au réseau d'assainissement collectif (15.409,80 euros),
- Une étude sur la réactualisation du modèle du réseau (30.636,90 euros),
- Une étude sur l'évaluation des propriétés thermiques du matériau innovant posé rue de Frémicourt suite à des déclenchements d'arrosages en juin 2019 (18.537,76 euros). Cette étude rentre dans le cadre européen « LIFE COOL AND LOW NOISE ASPHALT ».

- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 42.027,50 euros ;

- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 435.470,77 euros en 2019, qui se décomposent en :
 - 183.340 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports,
 - 252.130,77 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

- les autres charges à caractère général s'élèvent à 74.638,48 euros. Elles portent sur des dépenses diverses liées à l'accompagnement des projets à l'international, des frais de formation du personnel, des frais de cotisations à des associations et à l'organisation d'un événement majeur d'une matinée « Paris pluie » au Pavillon de l'Arsenal, à destination des professionnels, pour diffuser les nouvelles pratiques dans le domaine de l'eau pour une ville plus résiliente.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à 54.880, 66 euros. Ils correspondent aux dépenses d'analyses d'eau et d'études engagées à partir du mois d'octobre, et des frais de missions à l'étranger non mandatés au 31 décembre 2019, du fait de leur engagement en toute fin d'année. Ces dépenses seront reprises au budget supplémentaire 2020.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2019 à 640.040,79 euros.

Un montant de 784.629 euros a été dépensé en « subventions exceptionnelles de fonctionnement » au chapitre 67 (compte 6743), qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale. Un montant de 717.629 euros a en effet été alloué à ce titre à des associations, pour des projets ou des aides d'urgence, et décomposé comme suit :

- la fin du solde partiel anticipé, d'un montant de 1.000 euros, de la subvention à l'ONG « ADSCAL » pour son projet d'eau et d'assainissement dans le village d'Agnam Lidoubé (Sénégal) ;
- le solde partiel un montant de 18.262 euros à l'ONG « EAU ET VIE » pour son projet d'amélioration des conditions de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène de 2.000 familles du bidonville de Railway Hospital Colony à Chittagong (Bangladesh) ;
- le 3^{ème} versement, d'un montant de 34.000 euros, de la subvention à l'ONG « MORIJA » pour son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso). Ce projet est cofinancé sur le budget général, pour la partie propreté ;
- Le 3^{ème} versement, d'un montant de 15.000 euros à l'ONG « IDO » pour son projet d'accès à l'eau dans les départements des Logone (Tchad) ;
- Le 3^{ème} versement, d'un montant de 45.000 euros, à l'ONG AQUASSISTANCE pour son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la commune rurale de Guélodé (Sénégal) ;
- le 2^{ème} versement, d'un montant de 10.000 euros à l'ONG « Afrique et Nouvelles Interdépendances », pour son projet d'accès à l'eau dans le 1^{er} arrondissement de Yaoundé et dans le canton d'Ebombo III, par la réalisation de 6 forages (Cameroun) ;
- le 2^{ème} versement, d'un montant de 20.000 euros à l'ONG « Électriciens Sans Frontières » pour son projet de création et de réhabilitation de forages et construction de latrines en milieu rural dans la région des Plateaux (Togo) ;

- le 2^{ème} versement, d'un montant de 100.000 euros à l'ONG « Systèmes Économiquement Viables » pour l'Eau aux Suds (SEVES), pour son projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de Kanembakaché (Niger) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 10.000 euros à l'ONG « Association de Développement Économique et Social en Afrique » (ADESAF) pour son projet technique eau potable dans la Région des Plateaux (Togo) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 54.332 euros à l'ONG « Un Enfant par la Main » pour son projet d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement sur les 5^{ème} et 6^{ème} sections rurales de Verrettes sur la chaîne des Matheux (Haïti) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 15.000 euros à l'ONG « Action pour la Promotion Agropastorale du Kasai » (APAPK) pour son projet d'eau potable à Mpsa (République Démocratique du Congo) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 6.000 euros à l'ONG « Association pour le Développement Socioculturel d'Agnam Lidoubé » (ADSCAL) son projet eau du village d'Agnam Lidoubé (Sénégal) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 50.000 euros à l'ONG « AQUASSISTANCE » pour son projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de 5 quartiers de Bafou (Cameroun) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 60.235 euros à l'ONG « HAMAP HUMANITAIRE » pour son projet d'alimentation en eau potable et accès à l'eau en Casamance (Sénégal) ;
- le 1^{er} versement, d'un montant de 31.500 euros à l'ONG « Association Institut de Coopération pour le Développement Afrique » (ICD AFRIQUE) pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement du village de Saré Diaméri5 dans la région de Tambacounda (Sénégal) ;
- un montant de 67.300 euros a été versé, au titre de la Coopération Décentralisée, à la Municipalité de Jéricho pour le 3^{ème} avenant du projet « Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud et assistance technique » ;
- dans le cadre des aides d'urgence, 50.000 euros ont également été versés à la Croix-Rouge Française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone IDAI et 130.000 euros à l'association ACTED pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan Syrien (Syrie).

D'autre part, ont également été mandatés sur le compte 6743, hors « Loi Oudin » : 17.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets « Université Populaire de l'Eau Bien Commun (UPEBC) » , « l'eau, pour découvrir, apprendre et échanger » , « Écolo, c'est économe » et « Université Bleue » , 15.000 euros à l'association Les Canaux pour son projet « Coordination de la Résidence de l'Eau – Mairie du 10^{ème} arrondissement » , 15.000 euros à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols pour son projet « Activités générales 2019 » et 20.000 euros, au titre de l'année 2019, à l'association Partenariat Français pour l'Eau pour son projet pluri annuel « Activités Générales de 2019 à 2021 ».

Les restes à réaliser sur le chapitre 67 s'élèvent à 10.000 euros. Ils correspondent aux dépenses non mandatées au 31 décembre 2019, du fait de leur engagement en toute fin d'année. Ces dépenses seront reprises au budget supplémentaire 2020.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.250 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.519.757,06 euros et tiennent compte d'un reliquat de recettes de l'exercice 2018.

Elles sont constituées du produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2019 à 0,015 euro HT par mètre cube. Ce produit s'élève à 2.518.209,71 euros pour 2019.

A cela s'ajoute un produit exceptionnel de 1.547,35 euros en chapitre 77, qui correspond à des régularisations comptables (annulation de mandat sur exercices antérieurs).

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2.725.056,26 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.519.757,06 euros ;
- le résultat de l'exercice 2019 de la section d'exploitation est déficitaire de 205.299,20 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2018 ajouté au solde d'exécution de la section d'exploitation 2019, il en résulte un excédent cumulé de 3.116.456,07 euros.

L'article R.2221-48 du code général des collectivités territoriales permet en outre, à titre exceptionnel, d'affecter à la collectivité locale de rattachement, une partie du résultat cumulé excédentaire constaté au compte administratif de l'année précédente, après avoir pourvu en priorité, pour le montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs (sans objet en l'espèce), au financement des mesures d'investissement (sans objet en l'espèce) puis à la couverture de l'éventuel déficit de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent (sans objet en l'espèce), puis au financement des dépenses d'exploitation (616 456,07 € en l'espèce) ou d'investissement de l'année en cours, propre au service. Ces conditions étant réunies, il est proposé d'affecter, à titre exceptionnel, 2.500.000,00 euros au budget général, à partir du compte 672.

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020, et notamment des impacts sanitaires, économiques et sociaux de la crise du COVID-19, il est proposé que cette reprise sur excédent serve à abonder le fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (loyers, factures d'eau, d'électricité, de gaz, etc.).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 et des 11, 12, 13 et 14 juillet 2019 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan Lert au nom de la 3^e commission et Monsieur Paul Simondon au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	0 euro
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	0 euro
Déficit cumulé au 31 décembre 2018 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	118.559,69 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	1.250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 :	116.844,04 euros

BALANCE

Dépenses :	0 euro
Recettes :	1.250,00 euros
Solde d'exécution 2019 :	1.250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2019 :	118.094,04 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	5.826.355,27 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	2.725.056,26 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	5.826.355,27 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2.519.757,06 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté :	3.321.755,27 euros

BALANCE

Dépenses :	2.725.056,26 euros
Recettes :	2.519.757,06 euros
Solde d'exploitation 2019 :	- 205.299,20 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2019 :	3.116.456,07 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 118.094,04 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2020.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation s'élève à 3.116.456,07 euros. Dans le cadre du budget supplémentaire de 2020, le résultat sera reporté à hauteur de 616 456,07 € en recettes de la section d'exploitation (R002), dont 64 880,66 € au titre des restes à réaliser, et 2.500.000,00 euros seront affectés au budget général (compte 672).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21750001617708	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune : Ville de Paris
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Direction Régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget annexe de l'eau (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 21

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 725 056,26	G 2 519 757,06	G-A -205 299,20
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 250,00	H-B 1 250,00

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 321 755,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 116 844,04 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 725 056,26	Q= G+H+I+J 5 959 606,37	=Q-P 3 234 550,11

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 64 880,66	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 64 880,66	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 789 936,92	= G+I+K 5 841 512,33	3 051 575,41
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 118 094,04	118 094,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 789 936,92	= G+H+I+J+K+L 5 959 606,37	3 169 669,45

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 64 880,66	K 0,00
011	Charges à caractère général	54 880,66	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 429 617,44	1 295 520,94	3 600,00	54 880,66	75 615,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	786 398,00	640 040,79	0,00	0,00	146 357,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion courante		2 221 015,44	1 935 561,73	3 600,00	54 880,66	226 973,05
66	Charges financières	100,00	15,53	0,00	0,00	84,47
67	Charges exceptionnelles	3 203 624,18	784 629,00	0,00	10 000,00	2 408 995,18
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	399 900,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 824 639,62	2 720 206,26	3 600,00	64 880,66	3 035 952,70
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 715,65	1 250,00			465,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 715,65	1 250,00			465,65
TOTAL		5 826 355,27	2 721 456,26	3 600,00	64 880,66	3 036 418,35
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 504 600,00	2 518 209,71	0,00	0,00	-13 609,71
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 504 600,00	2 518 209,71	0,00	0,00	-13 609,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 547,35	0,00	0,00	-1 547,35
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 504 600,00	2 519 757,06	0,00	0,00	-15 157,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 504 600,00	2 519 757,06	0,00	0,00	-15 157,06
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 321 755,27				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 715,65	1 250,00		465,65
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 715,65	1 250,00		465,65
	TOTAL	1 715,65	1 250,00	0,00	465,65
	Pour information	116 844,04			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 299 120,94		1 299 120,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	640 040,79		640 040,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	15,53	0,00	15,53
67	Charges exceptionnelles	784 629,00	0,00	784 629,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 250,00	1 250,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 723 806,26	1 250,00	2 725 056,26

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 725 056,26
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 518 209,71		2 518 209,71
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 547,35	0,00	1 547,35
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 519 757,06	0,00	2 519 757,06

+	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	3 321 755,27
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 841 512,33
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 250,00	1 250,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 250,00	1 250,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	116 844,04
---	---	-------------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
---	------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	118 094,04
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 429 617,44	1 295 520,94	3 600,00	54 880,66	75 615,84
611	Sous-traitance générale	435 950,25	416 991,21	0,00	4 793,88	14 165,16
6156	Maintenance	4 152,00	4 092,00	0,00	0,00	60,00
617	Etudes et recherches	407 994,90	329 992,98	0,00	49 997,20	28 004,72
618	Divers	12 050,00	8 352,09	3 600,00	0,00	97,91
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	3 366,00	3 366,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	8 939,00	1 959,00	0,00	0,00	6 980,00
6238	Divers	28 260,33	27 292,75	0,00	50,58	917,00
6251	Voyages et déplacements	27 744,12	13 887,85	0,00	39,00	13 817,27
6256	Missions	12 421,63	3 043,48	0,00	0,00	9 378,15
6257	Réceptions	5 240,94	4 045,31	0,00	0,00	1 195,63
6281	Concours divers (cotisations)	42 027,50	42 027,50	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	435 470,77	435 470,77	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	786 398,00	640 040,79	0,00	0,00	146 357,21
6331	Versement de transport	6 048,00	8 982,54	0,00	0,00	-2 934,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 016,00	1 522,48	0,00	0,00	493,52
6411	Salaires, appointements, commissions	503 390,00	313 524,23	0,00	0,00	189 865,77
6413	Primes et gratifications	132 816,00	16 404,34	0,00	0,00	116 411,66
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	148 302,03	0,00	0,00	-148 302,03
6415	Supplément familial	4 032,00	1 215,43	0,00	0,00	2 816,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 328,00	46 983,72	0,00	0,00	-5 655,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 720,00	98 479,45	0,00	0,00	-7 759,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 008,00	0,00	0,00	0,00	1 008,00
648	Autres charges de personnel	5 040,00	4 626,57	0,00	0,00	413,43
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 221 015,44	1 935 561,73	3 600,00	54 880,66	226 973,05
66	Charges financières (b) (5)	100,00	15,53	0,00	0,00	84,47
666	Pertes de change	100,00	15,53	0,00	0,00	84,47
67	Charges exceptionnelles (c)	3 203 624,18	784 629,00	0,00	10 000,00	2 408 995,18
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 670,00	0,00	0,00	0,00	7 670,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	794 630,00	784 629,00	0,00	10 000,00	1,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 401 324,18	0,00	0,00	0,00	2 401 324,18
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	399 900,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 824 639,62	2 720 206,26	3 600,00	64 880,66	3 035 952,70
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 715,65	1 250,00			465,65
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 715,65	1 250,00			465,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 715,65	1 250,00			465,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 715,65	1 250,00			465,65
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 826 355,27	2 721 456,26	3 600,00	64 880,66	3 036 418,35
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 504 600,00	2 518 209,71	0,00	0,00	-13 609,71
7068	Autres prestations de services	2 504 600,00	2 518 209,71	0,00	0,00	-13 609,71
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 504 600,00	2 518 209,71	0,00	0,00	-13 609,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 547,35	0,00	0,00	-1 547,35
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 547,35	0,00	0,00	-1 547,35
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 504 600,00	2 519 757,06	0,00	0,00	-15 157,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 504 600,00	2 519 757,06	0,00	0,00	-15 157,06
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 321 755,27				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 715,65	1 250,00		465,65
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 250,00	1 250,00		0,00
28184	Mobilier	465,65	0,00		465,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 715,65	1 250,00		465,65
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 715,65	1 250,00		465,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 715,65	1 250,00	0,00	465,65
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		116 844,04			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400 €	14/12/2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations complexes spécialisées	20	02/10/2007
L	Installations complexes spécialisées - réseaux d'adduction d'eau	40	02/10/2007
L	Matériel industriel	15	02/10/2007
L	Outillage industriel	20	02/10/2007
L	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	10	02/10/2007
L	Agencement et aménagement du matériel et outillages industriels	20	02/10/2007
L	Installations générales, agencements et aménagement divers	15	02/10/2007
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	02/10/2007
L	Mobilier	10	02/10/2007
L	Frais de recherche et de développement	5	02/10/2007
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques	3	02/10/2007
L	Autres immobilisations incorporelles	5	02/10/2007

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 715,65	III 1 250,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 715,65	1 250,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 250,00	1 250,00
28184	Mobilier	465,65	0,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 250,00	0,00	116 844,04	0,00	118 094,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 118 094,04
Solde	V = IV – II (3) 118 094,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	4,99	0,00	4,99
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché d'administrations parisiennes	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	B	3,00	0,00	3,00	3,09	0,00	3,09
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,50	0,55	7,05
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	A	3,00	0,00	3,00	4,00	0,00	4,00
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	B	2,00	0,00	2,00	1,50	0,55	2,05
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	0,00	12,00	11,49	0,55	12,04

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	B	TECH	389	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Anne HIDALGO	
--------------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .